

[Accueil](#) | [Vaud & Régions](#) | Le Canton ne connaît pas le nombre de chauffages électriques

Abo **Assainissement énergétique**

## Le Canton ne connaît pas le nombre exact de chauffages électriques

Une réponse à une interpellation montre que les données de l'État ne sont pas à jour. Un décret exigeant le remplacement de ces installations a pourtant été adopté.



**Sylvain Muller**

Publié aujourd'hui à 17h25



Jean-Pierre Mérot, président de l'association Choc Électrique, chez lui en 2012 devant les compteurs d'électricité.

Christian Brun / Tamedia (archives)



Abonnez-vous dès maintenant et profitez de la fonction de lecture audio.

S'abonner

BotTalk

### En bref:

- La DGE-DIREN ne peut pas se fier entièrement au Registre cantonal des bâtiments.
- Le Conseil d'État admet l'inexactitude des chiffres des chauffages électriques.
- Aucune sanction n'est prévue pour les propriétaires ne signalant pas leur chauffage.
- L'élue Monique Hofstetter prévoit d'étudier la rédaction d'un postulat.

«Le Conseil d'État reconnaît ne pas savoir exactement combien il y a de chauffages électriques dans le canton!» Président de l'association Choc Électrique ↗, Jean-Pierre Mérot jubile depuis qu'il a découvert une phrase particulière dans la réponse à une interpellation au Grand Conseil de la députée PLR Monique Hofstetter au Grand Conseil: «En l'état, la DGE-DIREN (*ndlr: la Direction de l'énergie de la Direction générale de l'environnement*) ne peut donc pas s'appuyer uniquement sur le Registre cantonal des bâtiments (RCB) pour recenser les bâtiments concernés par le décret.»

«En avouant que le RCB n'est pas à jour, le gouvernement confirme que les chiffres annoncés pour justifier l'adoption du décret sur leur assainissement n'étaient pas corrects», constate Jean-Pierre Mérot, en citant une statistique fédérale de 17 000 logements chauffés à l'électricité dans le canton de Vaud, alors que l'Etat évoquait récemment le chiffre de 22 000. Or, le décret qui exige leur remplacement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2033 n'avait été adopté qu'à une légère majorité au Grand Conseil. Un décret qui, pour mémoire, fait justement l'objet d'une attaque en justice par Choc Électrique.

## Flou dans les chiffres

Selon la réponse du Conseil d'État, le flou sur les chiffres vient du fait que le RCB est alimenté principalement par les données issues des dossiers de permis de construire. Mais la situation finale ne correspond souvent pas aux travaux planifiés, soit parce que des modifications ont été apportées ensuite, soit parce que les travaux n'ont finalement pas été réalisés. Et les Communes ne communiquent pas toujours ces changements au Canton.

«Nous avons demandé à nos adhérents d'aller voir sur le Guichet cartographique cantonal ↗ comment était présentée leur maison, poursuit Jean-Pierre Mérot. Pas un seul enregistrement n'était complet et correct. Personnellement, on m'attribue un chauffage centralisé par PAC (*ndlr: pompe à chaleur*), alors que je n'ai qu'un chauffe-eau PAC. J'ai demandé à ma Commune la procédure à suivre pour faire rectifier, mais personne ne la connaît. Alors même que le Canton renvoie la balle aux Communes! Il est donc urgent de faire une mise à jour complète de ce registre.»

Dans la réponse du Conseil d'État, on apprend aussi qu'aucune sanction n'est pour l'heure prévue contre les propriétaires de logements chauffés à l'électrique qui ne s'annonceraient pas spontanément auprès de la DGE ou de leur fournisseur d'électricité avant le 30 juin prochain ↗. «À ce stade, l'enjeu pour l'administration est de recenser les bâtiments concernés et d'assurer une information adéquate des propriétaires sur le dispositif prévu et les aides disponibles», est-il justifié.

## Postulat à l'étude

De quoi soulager (un peu) Monique Hofstetter: «Je ne peux pas concevoir qu'on demande aux propriétaires de s'annoncer et qu'on ne leur envoie même pas un courrier personnel. Je n'ai jamais vu une telle procédure. Et comme je trouve que cette réponse du Conseil d'État n'en est pas vraiment une, je vais étudier la rédaction d'un postulat.»

Celle qui est aussi encore pour quelques jours syndique de Penthéréaz compte bien continuer à défendre les propriétaires de maisons chauffées à l'électricité. «C'était notre cas. Et comme les travaux à effectuer sont lourds, nous avons dû quitter six mois notre maison. On ne peut pas imposer ça à des propriétaires, dont un certain nombre sont des personnes âgées.»

L'élue se rallie donc à une idée déjà évoquée: lier l'obligation d'assainir son chauffage électrique à la réalisation d'autres travaux importants ou lors de changement de propriétaire. «Vu la moyenne d'âge, ça ne changerait pas grand-chose aux délais fixés.»

---

NEWSLETTER

### «Dernières nouvelles»

Vous voulez rester au top de l'info? «24 heures» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre Canton, en Suisse ou dans le monde.

[Autres newsletters](#)

Inscrit

---

**Sylvain Muller** est journaliste à la rubrique Vaudoise depuis 2005. Il est responsable du bureau d'Echallens et couvre à ce titre l'actualité du district du Gros-de-Vaud. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

3 commentaires